

dans nos régions



Photo Communication Québec

L'art au service de l'éducation

Un bel exemple de ténacité a été donné, il y a quelques jours, par l'exposition d'une soixantaine de tapisseries réalisées par les membres du Centre de travail polyvalent de Ste-Flavie, près de Rimouski. Les oeuvres présentées ont toutes été réalisées par des artisans handicapés ou des inadaptés sociaux. D'ailleurs le public québécois pourra juger de la qualité des oeuvres produites puisque le même groupe présentera prochainement une exposition au centre des Congrès de la ville de Québec.

Le Grand-Portage La Côte-du-Sud

Au prochain scrutin municipal de Rivière-du-Loup, trois candidats, et non deux, se feront la lutte pour représenter le quartier Thibodeau. Ce troisième candidat est M. Jean-Louis Deschênes.

L'Amiante

Le conseil régional de pastorale de l'Amiante, en collaboration avec l'Office de pastorale sociale du diocèse de Québec et le service d'animation liturgique par l'expression corporelle, tiendra une session d'études, demain et dimanche, au Cegep de Theford Mines, sur le conflit de l'amiante qui a pris fin il y a deux semaines. Les participants feront le bilan social, culturel religieux et politique des sept mois de grève. Une célébration eucharistique en mémoire des mineurs victimes de l'amiante clôturera cette session.

Rive-Sud

Huit chorales de la région de la Chaudière participeront, dimanche le 2 novembre, à un récital dans l'église de Lauzon. 325 choristes prendront part à ce festival régional, où un auditoire nombreux est attendu. Dans le passé, de tels spectacles ont toujours remporté un grand succès.

Beauce

Le nouvel échevin au siège no 6 à Ville Saint-

Joseph de Beauce, est M. Léon Cloutier. Il remplace M. Pierre Yperciel dont la démission avait été acceptée au début du présent mois.

Bas Saint-Laurent Gaspésie

M. George Vaillancourt, ministre d'Etat à l'agriculture, a présidé l'inauguration du plan de séchage à grains de la Coopérative agricole du Bas Saint-Laurent, située au Bic. La sécherie à grains construite et mise en opération en septembre dernier, complétée avec la meunerie et l'usine d'engrais chimiques, le complexe agro-centre de la Coopérative.

Charlevoix

La commission régionale Charlevoix et la commission scolaire Laure Conan ont retenu les services de conseillers pédagogiques en français à temps complet, alors que la commission scolaire du Gouffre vient de perdre le sien qui n'était cependant qu'à mi-temps; le directeur général de cette commission scolaire ignore si ce poste devenu vacant sera comblé. La question de l'enseignement du français préoccupe non seulement les parents dans Charlevoix mais aussi les commissions scolaires.

La Côte-Nord

Après quelques mois de fermeture pour agrandissement et rénovation, la Maison des Jeunes, centre d'animation pour les

adolescents de Sept-Iles, vient de rouvrir ses portes. Le service des Loisirs offre la gamme d'activités suivantes aux jeunes de 13 à 18 ans: musique, théâtre, plein-air, salle de regroupement, salle volante, échecs et mat, bibliothèque, gaffe-o-fun, danse, menuiserie, bricolage, radio, gymnase, salle de jeux, haltérophilie, et ciné cure.

Portneuf

Le programme de recherches en sciences de la Santé auprès des enfants de la municipalité de Pont-Rouge, mené par l'Université du Québec à Trois-Rivières, est assuré de son financement pour l'année 1975-76. Grâce aux interventions des membres du comité de Pont-Rouge, sous l'instigation de M. Jean-Louis Bussière, le ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde, vient de faire part d'une participation fédérale de \$30,000 applicable à la poursuite du programme auprès des jeunes de Pont-Rouge.

La commission scolaire régionale Tardivel appuie le mouvement provincial visant à amener l'Assemblée nationale à amender la loi qui empêche les anciens religieux de racheter les années de services pour fins de pensions au régime de retraite. Une demande en ce sens a été adressée aux différentes autorités gouvernementales et scolaires du Québec.

Un département d'orthopédie à Saint-Georges

par Paul-Henri DROUIN du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La mise en place d'un département d'orthopédie à l'Hôtel-Dieu Notre-Dame-de-Beauce, à Saint-Georges, se fera même si le ministère des Affaires sociales en a décidé autrement.

On a été informé qu'il en coûtera \$75,000 pour l'achat de l'équipement nécessaire et que l'orthopédiste Serge Gagnon sera en poste à l'hôpital de Saint-Georges le 1er décembre.

Le financement de ce département, a-t-on dit, se fera à même des surplus budgétaires aux années antérieures ou à même les fonds de donation existant à l'Hôtel-Dieu Notre-Dame-de-Beauce.

C'est en fonction des besoins de la population, que le conseil d'administration de l'hôpital de Saint-Georges a décidé de prendre ses responsabilités et de donner suite au projet d'aménagement d'un département d'orthopédie.

Dans une lettre adressée aux dirigeants de l'Hôtel-

Dieu Notre-Dame-de-Beauce, le ministère des Affaires sociales, pour motiver son refus à la demande d'un département d'orthopédie à Saint-Georges, donne pour raisons: le manque de crédits nécessaires à l'établissement d'un tel service, et une entente régionale sur la répartition et la distribution des soins de santé dans la Beauce.

Pour ce qui regarde le manque de crédits nécessaires, on donne comme explications que "les contraintes budgétaires qui sévissent actuellement tant sur le plan des équipements, que sur le plan du développement des ressources, ne permettent pas au ministère des Affaires sociales de considérer à court terme une demande aussi tardive et non inscrite aux plans d'équipement et de développement".

D'autre part, on mentionne "qu'il apparaît très souhaitable, sinon impérieux, de voir une entente régionale sur la répartition et la distribution des soins de santé se concrétiser dans la Beauce avant de développer inopinément d'autres services à vocation régionale dans le contexte actuel".

AVIS A NOS LECTEURS ET ANNONCEURS

Pendant la grève des Postes, nous vous invitons à acquitter vos factures à notre bureau d'affaires ou à n'importe quelle banque à charte du Canada. N'attendez pas la fin du conflit pour faire vos remises. **MERCI DE VOTRE COLLABORATION**

LE SOLEIL



LES PNEUS RADIAUX GRIPPE-NEIGE DE GULF.

\$48⁹⁵*
A compter de **chacun** (BR78-13)



Cet hiver, chaussée de radiaux Grippe-Neige de Gulf, votre voiture va braver la neige et se tirer de tous les mauvais pas. Les Grippe-Neige sont des pneus à profil surbaissé et à semelle large qui mordent dans la boue et dans la neige.

C'est le choix idéal pour remplacer les pneus radiaux d'été car ils assurent un roulement silencieux et confortable sur pavé sec et une excellente maniabilité dans la neige et la boue.

La construction radiale ajoutée à la robustesse de la semelle, et accroît la résistance à l'impact et aux perforations. Deux plis radiaux renforcés par quatre ceintures de rayonne; bref, tous les avantages d'un pneu à six plis.

Les pneus radiaux Grippe-Neige de Gulf sont vendus et garantis, proportionnellement à l'usure, par tous les détaillants Gulf à travers le Canada. (Il n'y a aucune limite de temps ou de millage à la garantie sur les pneus Gulf.)

Les pneus radiaux Grippe-Neige de Gulf, à compter de \$48.95*, dans la dimension BR78-13. Disponibles chez tout détaillant Gulf affichant l'enseigne Grippe-Neige.

*Ou moins



Utilisez votre Carte-Voyage Gulf, Charge x ou Master Charge.

Des stations-service ordinaires? Ordinaires mon oeil!

Taux de la taxe de \$1.16 à la commission scolaire des Ilets

Le taux de la taxe sera de \$1.16 par \$100 d'évaluation à la commission scolaire des Ilets, pendant l'année 1975-1976. Ce montant se divise de la façon suivante: \$1.05 pour le taux normalisé, 4 cents pour la taxe supplémentaire de la commission scolaire et 7 cents pour la taxe supplémentaire de la régionale Jean-Talon.

L'an dernier, le taux était de \$1.71 par \$100 d'évaluation.

D'autre part, quatre personnes ont été nommées pour remplacer quatre commissaires qui avaient démissionné depuis juin dernier.

Il s'agit de M. Paul-Henri Brochu, d'Orsainville, qui siégera à la place de M. Jacques Duhamel; de M. Jean Charest, de Charlesbourg-Est, qui succédera à M. Gustave Lévesque; de M. Jean-Paul Biron, de Lac-Beauport, qui prendra la place de M. Paul Ledoux; de Mme Lorette Zizka, de Notre-Dame-des-Laurentides, qui remplacera M. Paul-Eugène Rhéaume.

Le conseil des commissaires a nommé M. Marc Giguère directeur de l'enseignement. Il était auparavant conseiller pédagogique à la commission scolaire de Sainte-Foy.

L'école de Lac-Beauport, qui avait été détruite par le feu en juillet dernier, pourra recevoir une partie de ses élèves le 15 novembre. Toutefois, la construction ne sera

terminée que le 15 décembre. Les autres enfants seront admis le 5 janvier 1976.

M. Léonard Lamy, président de la commission scolaire, a signalé que cette école faisait face à des problèmes se rapportant à l'eau et à l'é-

gout, et que des pressions avaient été faites à ce sujet auprès de la municipalité et du ministère de l'Environnement.

Quant à l'école l'Oasis, située à Orsainville, elle sera inaugurée le 16 novembre.

BOOM!
POUR FETER NOTRE AGRANDISSEMENT
de bureaux et de salles d'échantillons
• matériaux • prêts • quincaillerie
• électricité • plomberie • etc...
En voici quelques exemples:

LATEX SUPER BLANC Intérieur et extérieur. La gallon	\$3 ⁹⁵	SCIE DEWALT BLACK & DECKER Reg. 114820	\$112
LATEX SEMI-LUSTRE. La gallon	\$5 ¹⁰	FOAM 4' x 8' x 1".	\$77
TUILE A PLANCHER Voyageants, pré-collé. 1/2" - 12 x 12. Chacune	25 ^c	CLOTURE A NEIGE 50'	\$14 ⁹⁵
PLASTIQUE ONDULE 26" x 96" Orange clair, vert, blanc.	\$3 ⁴⁵	GARAGE PREMONTE Complet; rippe	\$185
FIBRE DE VERRE 26" x 96"	\$5 ⁷⁵	TEINTURE NOYER. La gallon	\$6 ⁹⁵
DRAIN 4" TROU Rouveau 250' .29 du pi.	\$64 ⁹⁵	CORDE A LINGE Recouverte de nylon.	\$2 ⁹⁵
PERCEUSE BLACK & DECKER 1/4" Reg. 11426	\$9 ⁹⁵	TUYAU 1 1/2" ABS	\$5 ^{2c}

LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE RAISONNABLE
Aussi matériaux neufs et usagés de toutes sortes à prix d'outines.

MODERN PLYWOOD LTD.
1205, Courcellette - Ville de Bélair - Tél.: 842-1911.
* Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir.

Deux policiers nient que M. Gosselin ait été battu

Deux policiers de Charny ont nié formellement, hier, qu'un camionneur de Beau-

port ait subi des sévices le 20 septembre dernier. De plus, l'un d'eux a dit

qu'il avait utilisé à deux reprises seulement un gaz irritant, du "Mace", dans un effort pour calmer l'homme, qui refusait d'exhiber son permis de conduire et le

certificat d'immatriculation de sa voiture.

veille. Son fils Mario et sa fille, Mme Jacqueline Duclos, sont venus corroborer ses dires.

papiers de M. Gosselin, mais le fils de ce dernier le retenait. L'agent a dit qu'il ne pouvait risquer de bagarre parce qu'il avait été opéré pour une appendicite aiguë quatre semaines auparavant.

La somme de \$250. Il a été aussi fortement question des pauses-café de l'agent chez Mme Gosselin.

Me René Letarte, qui représente les agents, a fait dire à l'agent que: 1— il connaissait Mme Gosselin depuis longtemps; 2— qu'il allait souvent chez elle en compagnie de son épouse; 3— qu'une des filles Gosselin a souvent "gardé" ses propres enfants; 4— que la tente avait été "scrappée" peu de temps après l'achat; 5— que le camionneur brutalisait sa femme et ses enfants; 6— qu'il le savait dangereux.

Les circonstances concernant l'arrestation de M. Gosselin ont été corroborées par l'agent spécial Pigeon, qui a dit que les trois policiers avaient reçu eux aussi du "Mace" pendant la bagarre.

Le juge Drouin s'est mal expliqué pourquoi M. Gosselin a été gardé menotté depuis le moment de son arrestation, pendant le test de l'ivressomètre et jusqu'à ce qu'il soit enfermé dans une cellule du poste de Charny. Il ne comprenait pas non plus pourquoi l'agent Pigeon avait tellement craint le camionneur qu'il s'était armé d'un bâton de police de trois pieds de long alors que le camionneur, menotté, sortait de la voiture au poste de la SQ à Sainte-Foy.



Justice s.v.p.

Les policiers de Lucerne réclament justice. Ils veulent notamment plus d'équipements et de meilleurs salaires. Le groupe de policiers, au nombre de 34, ont un territoire de 35 milles carrés à couvrir et deux autos-patrouilles seulement sont mises à leur disposition. Lucerne est située à quelque 10 milles de Hull.

Mercredi, M. Roger Gosselin, 48 ans, a déclaré devant la Commission de police du Québec qu'on lui avait jeté du gaz lacrymogène quatre fois au visage, qu'on l'avait frappé du pied dans l'abdomen, qu'on l'avait blessé aux poignets en serrant trop des menottes et qu'on l'avait menacé d'un bâton de police.

Les agents Roger Laporte, 26 ans, et Richard Pigeon, 23 ans, ont donné une toute autre version des événements.

Le tout a débuté quand le camionneur est arrivé à une intersection de Charny, vers 21h50. Il aurait crié aux deux agents de baisser les phares de leur voiture parce que cela l'aveuglait. Puis le camionneur est parti, en route pour la demeure de sa fille. La voiture de police l'a pris en chasse et des incidents se sont produits dans la cour de la demeure de la fille du camionneur.

Les policiers

Le fils avait déclaré que l'agent Laporte prenait un peu trop souvent un café avec sa mère à la demeure familiale. Le couple Gosselin était en instance de séparation de corps et de biens au moment des incidents. Selon le fils, l'agent Laporte avait déjà menacé de "faire mon père au boutte" et qu'il "allait y goûter".

L'agent Laporte a raconté que, le soir des incidents, il avait pris en chasse une voiture sans savoir que le chauffeur était M. Gosselin. Arrivé dans la cour, chez Mme Duclos, il a demandé au camionneur de lui montrer ses papiers. Ce dernier a refusé carrement, l'a repoussé dans la voiture, lui coince le pied gauche dans la portière, et aurait tenté de s'en prendre à lui.

Connaissant bien l'homme, qu'il a décrit comme étant une brute, et devant le colosse qu'est le camionneur, il a saisi un pistolet de "Mace" et lui en a lancé au cou. Il a tenté à nouveau d'avoir les

Les policiers de Saint-Romuald viennent de réclamer l'arbitrage

par Gilles PEPIN du bureau du Soleil

LEVIS — Les policiers municipaux de Saint-Romuald demandent l'arbitrage, après avoir échoué à l'étape de la conciliation, pour obtenir un renouvellement de leur contrat de travail expiré depuis le 31 mars dernier.

La semaine dernière, alors que les 31 membres du Syndicat des employés municipaux de Saint-Romuald avaient tenu deux journées d'étude pour protester de leur côté contre la lenteur

des négociations, le groupe des policiers de cette ville n'avait pas quitté le travail, quoiqu'il se trouvait dans une situation identique.

Les représentants de ces derniers ont eu cependant plus de rencontres avec ceux de la partie patronale, en présence du conciliateur, M. Jean-Paul Lafleur. M. Daniel Duquet, agent négociateur du syndicat des huit policiers, a mentionné que les représentants de la municipalité de Saint-David ont finalement accepté une offre patronale (\$245 par semaine pour un policier de 1re classe, ou de quatre ans d'expérience),

D'un autre côté, le groupe des employés municipaux tient d'autres séances de conciliation, cette semaine.

"On demande la parité de salaires avec les policiers de la ville de Lévis, tandis qu'on nous offre la parité avec ceux de Saint-David", a signalé M. Duquet, du groupe des policiers de Saint-Romuald.

On se souvient que les policiers de la municipalité de Saint-David ont finalement accepté une offre patronale (\$245 par semaine pour un policier de 1re classe, ou de quatre ans d'expérience),

au début de septembre, prévoyant qu'il y aura probablement regroupement avec Lévis, dans un avenir rapproché, et que leurs salaires seraient alors ajustés avec ceux de Lévis, où le taux comparable est de \$265.

Mais la situation est différente pour les policiers de Saint-Romuald, car le projet de regroupement ne concerne que les villes de Lévis, Lauzon et Saint-David. Le syndicat de Saint-Romuald affiche donc une position ferme et se dit prêt à expliquer sa position devant un tribunal d'arbitrage.

L'enquête préliminaire de l'agent de sécurité Marquis est reportée

L'enquête préliminaire que l'agent de sécurité Denis Marquis, âgé de 22 ans, de Laval-des-Rapides devait subir, cette semaine, à Thetford Mines, devant la cour des sessions de la paix, a été reportée au 10 décembre. L'assignation tardive de trois témoins, due au conflit des Postes, fut la cause de cette remise. Marquis est accusé

d'avoir tenté d'allumer un incendie dans un entrepôt de sacs d'amiante à la mine Bell Asbestos, le ou vers le 7 août dernier, et d'en avoir allumé un le 12 août. Les dégâts se sont chiffrés par \$12.500. Ces délits ont été commis durant le long conflit de l'amiante. Marquis est en liberté sous une caution personnelle de \$2.000.

Le temps des pneus d'hiver semble arrivé

L'hiver est à nos portes et la police rappelle aux automobilistes qu'il est temps de s'y préparer. Faites-le, maintenant, afin d'éviter de faire la ligne aux stations-services.

Il faut faire installer les pneus d'hiver et faire vérifier l'état du radiateur et de son contenu.

Pour éviter des ennuis, il est bon aussi de faire mettre de l'huile d'hiver dans le moteur, de faire vérifier l'état de la batterie, de l'allumage, des essuie-glace, du dégivreur et des freins.

Il est bon aussi de faire vérifier l'état du silencieux et prévenir ainsi une tragédie toujours possible au cours d'une tempête d'hiver.

Pour sa part, la police de Québec rappelle que le stationnement de nuit est interdit dans les rues de la ville à partir du 1er novembre. Bien qu'un délai soit accordé, les automobilistes sont priés de se trouver un endroit pour se garer hors de la rue.

Réparations de bouilloires

- Mécanique de marine
- Mécanique générale
- Soudure générale
- Fabrication et réparation de remontées mécaniques de tous genres.

SERVICE JOUR ET NUIT

CONSULTEZ DES EXPERTS

INDUSTRIES SAMSON

Inc. 12, rue St-Laurent Lévis, Qué.

Tél.: 837-5897

A Montréal,

notre facilité d'accès n'a pas d'égal.

Venez par avion et l'autobus de l'aéroport s'arrêtera d'abord à notre porte. Venez en auto et entrez tout droit chez nous par le stationnement intérieur. Venez en train et prenez l'ascenseur de la gare centrale directement à notre grand hall.

Le Reine Elizabeth

Un hôtel du CN administré par Hilton Canada. Premier arrêt des autobus et vols en provenance de l'aéroport. Autres hôtels administrés par Hilton Canada: 14081 Vancouver (un hôtel du CN), le Montréal Aéroport Hilton, le Toronto Airport Hilton et le Québec Hilton. Réservations: consultez tout hôtel Hilton ou du CN. Hilton Reservation Service, ou votre agent de voyage.

Pollack
Mail St-Roch, Sainte-Foy, Galeries Chagnon, Lévis.

Chaudes bottes en suède doublées de mouton signées Morlands

La botte haute 60⁰⁰
Modèle pleine longueur pour un confort maximum. Entièrement doublée de véritable mouton, elle s'enfile aisément grâce à la longue glissière à l'avant. Avec son confortable talon de marche, c'est la botte idéale pour les grands froids. En brun seulement. 5 1/2 à 10 1/2.

Le petit bottillon 52⁰⁰
Modèle plus délicat et féminin mais tout aussi confortable grâce à sa chaude doublure de mouton. Suède noir ou brun. Pointures: 5 1/2 à 10 1/2.

La botte courte 55⁰⁰
Elle aussi entièrement doublée de véritable mouton, elle est munie d'un fermoir sur le côté. En suède noir. Pointures: 5 1/2 à 10 1/2.

CHAUSSURES POUR DAMES (Rayon 470)
Mail St-Roch, Sainte-Foy, Mail St-Roch et Ste-Foy seulement.

Plans d'aménagement de 44 unités de forêt

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Le ministre des Terres et forêts, M. Normand Toupin, a rendu public hier, à Ville de l'Islet, un prototype des plans de gestion qui doivent présider à l'aménagement et à l'administration de chacune des 44 unités de forêt publique, que le ministre entend mettre sur pied d'ici 1982, au fur et à mesure de l'abolition des concessions forestières.

Le document présenté sous le titre de "Plan de mise en valeur de la forêt domaniale des Appalaches" n'est toutefois qu'une composante des plans de gestion projetés. Les plans qui suivront seront plus complets.

La forêt domaniale des Appalaches constitue la première des futures unités de gestion, avec le regroupement de 391 milles carrés rattachés notamment des anciennes concessions des compagnies Donohue et Collin Lumber, dans les comtés municipaux de Montmagny et de l'Islet. Le plan de mise en valeur dévolu hier prévoit les traitements applicables aux différents massifs boisés du territoire. Ce qui est fait sans tenir compte de l'utilisation actuelle entre les différentes aires pour la faune, la récréation, l'alimentation en eau potable des municipalités, la production de matière ligneuse ou la protection de l'environnement.

Ce document diffère du plan définitif de gestion parce qu'il laisse quelque peu dans l'ombre la dimension administrative associée communément à la gestion d'une ressource naturelle.

Outre l'utilisation du territoire forestier et les différentes techniques à mettre en oeuvre pour atteindre un aménagement intensif, les plans à venir comprendront également, sur une base annuelle et quinquennale, la programmation détaillée des travaux à réaliser, avec les prévisions des besoins concernant la main-d'oeuvre et les budgets impliqués.

Dans le cas de la forêt domaniale des Appalaches, le soin d'établir ce devis d'exécution a été laissé au régisseur, M. Pierre Bonin, alors que pour les autres unités de gestion, c'est le plan de gestion qui y pourvoira.

Utilisation polyvalente

En ce qui a trait à la mise en valeur de cette unité de gestion forestière, le plan du ministère prévoit une utilisation polyvalente des ressources forestières du territoire de la Côte-du-Sud. La gestion en sera assurée par le ministère des Terres et forêts, en collaboration avec d'autres ministères et avec l'appui de la population régionale.

En ce qui concerne la matière ligneuse, certaines superficies forestières seront réservées à l'approvisionnement de l'industrie locale. Des prescriptions spécifiques sont proposées à cet égard en distinguant, à partir d'une carte du potentiel des sols, les zones de production intensive au de production extensive.

La plan vise également à accroître le rendement de cette forêt domaniale, de façon à arriver à une utilisation complète et optimale de la possibilité forestière.

Selon le document, la possibilité annuelle de coupe de cette forêt publique est évaluée à 5,6 millions de pieds cubes, y compris 1,7 millions de pieds cubes destinés aux pâtes et papier, alors que la production annuelle des scieries de la région se situe à 200 millions de pmp (44 millions de pieds cubes). Présentement, la majeure partie de l'approvisionnement de ces scieries provient des forêts du Maine.

Autres utilisations

Pour ce qui est des autres utilisations, le plan prévoit entre autres que 40 des 391 milles carrés de la forêt domaniale seront alloués prioritairement à des fins récréatives et de conservation de la faune, ainsi qu'à des fins esthétiques, de recherche et d'éducation. D'autres dispositions concernent aussi la protection des bassins hydrographiques alimentant en eau potable des municipalités de la région.

Ainsi, des prévisions sont entre autres faites pour les ravages de chevreuils d'Armagh, de la Grande-Rivière et du canton Talon, pour une ceinture boisée de 200 pieds autour des lacs, pour l'amé-

nagement de pistes de ski de fond, de sentiers écologiques, de sentiers de motoneige et d'emplacements de camping.

ovis légaux



APPEL D'OFFRES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné des offres cachetées, scellées, endossées: OFFRE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE DENEIGEMENT SUR DIVERS PARCS DE LA VILLE DE QUEBEC et adressées au greffier de la Ville de Québec, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'à vendredi, le 7 novembre 1975, à ONZE HEURES A.M. Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du Service des Loisirs et des Parcs, 1595, av. Mgr-Plessis, Québec 3, Québec, ce 21 octobre 1975. LE GREFFIER DE LA VILLE, Pierre-F. Côté, avocat.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

APPEL D'OFFRES

RELATIVEMENT À UNE VENTE

LE JACQUES-CARTIER, DONNAONA

Des soumissions cachetées, clairement libellées quant à leur contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à quatorze (14) heures, le 19 décembre 1975, relativement à l'achat d'un immeuble d'appartements semi-luxueux, à trois étages, regroupant 30 logements, connu sous le nom de Jacques-Cartier, 320, boulevard Jacques-Cartier, Donnacona, Québec. Les soumissionnaires éventuels peuvent se procurer les formules de soumission requises à l'adresse ci-dessous. La soumission la plus élevée ou toute soumission ne sera pas nécessairement acceptée. Toutes les demandes de renseignements au sujet de ce projet doivent être adressées au soussigné. Gérant, Société centrale d'hypothèques et de logement, 2875, boulevard Wilfrid-Laurier, Ste-Foy, Québec, G1V 4C8.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES & DE LOGEMENT

SOUSSIONS

Des offres cachetées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 14 heures, JEUDI le 27 NOVEMBRE 1975, pour contrat annuel de plomberie-électricité menant sur une base horaire à divers ensembles d'habitations de la Région de Québec. Les cahiers des charges et les formules d'offres requis peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessus et sont disponibles aux fins d'inspection et de distribution à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec. Aucun dépôt de sécurité n'est requis pour assurer l'exécution du contrat. Le plus bas ou tout autre soumissionnaire ne sera pas nécessairement accepté.

LE GERANT, SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

2875, BOUL. LAURIER STE-FOY, P.Q.

ville de Sainte-Foy

AVIS D'OFFRES DEMANDES

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1401

AUX PROPRIÉTAIRES inscrits, le 20 octobre 1975, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville à l'égard d'un immeuble situé dans les zones RA-B-4, RA-B-5, PB-3, RC-6, CB-18, RC-5, PB-4, IB-2, PA-31 et PA-32 contiguës aux zones RC-50 et CB-21. AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 20 octobre 1975, le conseil a adopté le règlement numéro 1956, amendement au règlement de zonage numéro 1401 aux articles 1.5.3 et 3.5.8 (17) dans le but: 1) d'agrandir la zone RC-50 à même la totalité de la zone CB-21; 2) de modifier les dispositions particulières relatives à la zone RC-50; et 3) de modifier le plan d'ensemble, phase 1, en conséquence. Quartier Saint-Thomas; lesdites zones RC-50 et CB-21 étant délimitées comme suit, au nord, par la zone industrielle Colbert (IB-2); au sud, par une partie des rues Chapdelaine, Nicolas-Pinél, et longeant le centre d'achat Innovation jusqu'au lot 106-7 et subséquent; à l'ouest par les terrains du Cegep Sainte-Foy (PB-5) et une partie de la Route du Vallon; et à l'est, par le terrain du cimetière Belmont (PB-4).

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 20 octobre 1975, sont habilités à voter sur ce règlement no 1956 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398e de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement no 1956 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contigue à la zone C-6-2, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contigue ou par la majorité des propriétaires de cette zone contigue si leur nombre est inférieur à vingt-quatre. Donné à Sainte-Foy, ce vingt-huitième jour d'octobre mil neuf cent soixante-quinze. Le greffier-adjoint de la Ville, René Dampousse, o.m.a.



SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

APPEL D'OFFRES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné des offres cachetées, scellées, endossées: OFFRE POUR LA FOURNITURE D'UNE (1) SOUFFLEUSE À NEIGE DE TYPE TRACTEUR et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, chambre 313, Québec, seront reçues jusqu'à LUNDI, LE 10 NOVEMBRE 1975, à ONZE HEURES (11.00 heures) A.M. (heure normale de l'est). Veuillez prendre note que le bureau du Greffier est fermé entre 12.00 heures et 14.00 heures. La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la Division des Equipements, ATELIER MUNICIPAL, 32 MARIE DE L'INCARNATION, QUÉBEC, Québec, le 27 octobre 1975. Le greffier de la ville, Pierre-F. Côté, avocat.

MUNICIPALITÉ DE LA POCATIERE

COMTE DE KAMOURASKA

AQUÉDUC

CONTRAT 75-06

DEMANDE DE SOUSSIONS

La Corporation municipale de Ville La Pocatière demande des soumissions publiques pour des travaux de construction d'un réservoir de 500,000 gallons impériaux, de modification à l'usine de chloration et de raccordement du réservoir à la conduite de collégé. Les entrepreneurs peuvent se procurer copie des plans, devis, addenda et formules de soumission au bureau de monsieur Paul B. Bois, Ingénieur Conseil, 4765, 1re Avenue à Charlesbourg, en y faisant un dépôt de \$50 qui seront remboursés sur remise en bon ordre des documents en dépôt, avant le 30 novembre 1975, aux entrepreneurs qui auront remis une soumission dans les formes et délais prescrits. POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE, TOUTE SOUSSION DOIT ÊTRE: a) Conforme au devis et faite sur les formules officielles. b) Accompagnée d'un chèque certifié pour un montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la Corporation municipale de Ville La Pocatière, ou d'un Bon de soumission et des autres documents spécifiés au devis spécial et aux clauses générales. c) Remise avant cinq heures (5:00 p.m.) jeudi le 20 novembre 1975, au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville de La Pocatière. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. S'IGNE Claude Côté, greffier, Ville de La Pocatière, Le 21 octobre 1975.

CITÉ DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC

(no: 1051-2-1499)

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné: 1° QUE le règlement no 1051 adopté par le Conseil Municipal de la Cité de Charlesbourg, le 21 juillet 1975, et concernant des travaux dans diverses rues de la Cité ainsi que l'emprunt de \$17,031 pour en payer le coût; 2° QU'à ladite assemblée publique, aucun électeur présent et habile à voter n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation, par scrutin, aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables; 3° QUE ledit règlement est, par les présentes, réputé avoir été approuvé par les électeurs; 4° QUE ledit règlement a été ensuite approuvé par le ministre des Affaires Municipales le 20 octobre 1975, et par la Commission Municipale de Québec le même jour; 5° QUE ledit règlement entre en vigueur aujourd'hui date de sa publication; 6° QU'il peut être pris connaissance de ce règlement au bureau du soussigné. Charlesbourg, 31 octobre 1975. ROSAIRE GOUBOUT, o.m.a. Greffier de la Cité.

CITÉ DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC

No: 1066-12-1496

AUX PROPRIÉTAIRES inscrits, LE 20 OCTOBRE 1975, AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR DANS LA CITE DE CHARLESBOURG À L'EGARD D'UN IMMEUBLE SITUÉ DANS QUELQUE ZONE CONTIGUE À LA ZONE C-6-2. AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné: 1° QUE lors d'une séance régulière du Conseil Municipal tenue le 20 octobre 1975, le Conseil Municipal a adopté le règlement no 1066 intitulé "Règlement amendement au règlement de zonage et ayant pour objet de modifier le zonage en vigueur dans une partie de la zone C-6-2, de manière à agrandir la zone S-3-2 permettant l'aménagement d'une station service, le tout tel que montré au plan no 11476 de l'arpenteur-géomètre et annexé au règlement no 1066 et délimité comme suit: Bornée au nord par le côté sud de la 47ème Rue Est entre la 1ère Avenue et la 4ème Avenue Est; à l'est par la limite en profondeur des lots situés du côté ouest de la 4ème Avenue Est, entre la 47ème Rue Est et la 46ème Rue Est, côté sud, au sud par la limite en profondeur des lots situés du côté sud de la 46ème Rue Est entre la 4ème Avenue Est et la 1ère Avenue; et à l'ouest par la 1ère Avenue, côté est, entre la 46ème et la 47ème Rues Est. 2° QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques qui étaient majeurs et citoyens canadiens, à la date du 20 octobre 1975, sont habilités à voter sur le règlement no 1066, et à demander par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398 a) à 398 e) de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement no 1066 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq (5) jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contigue à la zone C-6-2, par au moins douze (12) propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contigue ou par la majorité des propriétaires de cette zone contigue si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24). Charlesbourg, ce 31 octobre 1975. ROSAIRE GOUBOUT, o.m.a. Greffier de la Cité.

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE SCOLAIRE MONTCALM

COMTE DE ST-SAUVEUR

Avis est par les présentes donné que les membres du conseil des commissaires, à leur séance régulière du 27 octobre 1975, tenue au 3055, rue de Musset, Les Saules, ont accepté de contracter un emprunt au moyen d'obligations pour financer des dépenses d'immobilisations encourues en 1973-74 et en 1974-75 pour un montant de \$178,000. Donné à Québec, district Les Saules, ce vingt-huitième jour du mois d'octobre mil neuf cent soixante-quinze. Robert Berthiaume, directeur général.

APPEL D'OFFRES

CONSTRUCTION D'UNE PISTE, D'UNE VOIE DE CIRCULATION ET DU TABLIER DANS L'AIRE AEROPORTUAIRE DE L'AEROPARC INDUSTRIEL DE L'EST, A GATINEAU, QUEBEC.

Les travaux consistent en la construction d'une piste en gravier, d'une voie d'accès et du tablier dans l'aire aéroportuaire de l'Aéroport industriel de l'Est, à Gatineau, Québec, le tout tel que décrit dans les plans et devis préparés par les ingénieurs-conseils Dupuis, Morin, Routhier et Associés. Les plans, devis, documents contractuels et autres pourront être obtenus au bureau de la Société d'aménagement de l'Outaouais, 768, boul. St-Joseph, Hull, et au bureau des ingénieurs-conseils Dupuis, Morin, Routhier et Associés, 3333, boul. du Souvenir, Laval, Québec, à partir du 21 octobre 1975, contre un dépôt de cent dollars (\$100.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il ne met les plans et devis en bon état dans les trente jours qui suivent l'ouverture des soumissions. Seuls sont autorisés à soumissionner, pour l'exécution de ces travaux, les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec. Les soumissions devront être accompagnées de soumissionnaire s'il ne met les plans et devis en bon état dans les trente jours qui suivent l'ouverture des soumissions. La Société d'aménagement de l'Outaouais se réserve toutefois le privilège de ne accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'acceptera aucune réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. Les soumissionnaires, seront adressés au soussigné, dans des enveloppes cachetées, et seront reçus jusqu'à 16 heures (4.00 p.m.) heure en vigueur localement, le jeudi 13 novembre 1975, pour être ouvertes en présence des soumissionnaires au même endroit et à la même heure. La Société d'aménagement de l'Outaouais se réserve toutefois le privilège de ne accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'acceptera aucune réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. L'Outaouais, 768, boul. St-Joseph, Hull, P.Q. J8X 3Y8.

CITÉ DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC

(no: 1053-2-1498)

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné: 1° QUE le règlement no 1053, adopté par le Conseil Municipal de la Cité de Charlesbourg, le 4 août 1975, et concernant des travaux d'amélioration au réseau d'égout de la Cité, prévus au plan AE-316 ainsi que l'emprunt de \$15,000 pour en payer le coût; 2° QU'à ladite assemblée publique, aucun électeur présent et habile à voter n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation, par scrutin, aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables; 3° QUE ledit règlement est, par les présentes, réputé avoir été approuvé par les électeurs; 4° QUE ledit règlement a été ensuite approuvé par le ministre des Affaires Municipales le 17 octobre 1975, et par la Commission Municipale de Québec le même jour; 5° QUE ledit règlement entre en vigueur aujourd'hui, date de sa publication; 6° QU'il peut être pris connaissance de ce règlement au bureau du soussigné. Charlesbourg, 31 octobre 1975. ROSAIRE GOUBOUT, o.m.a. Greffier de la Cité.

CITÉ DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC

(no: 1063-1-1495)

AUX ÉLECTEURS MUNICIPAUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLE IMPOSABLE INSCRIT LE 20 OCTOBRE 1975 AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR DANS LA CITE DE CHARLESBOURG. AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné: 1° QUE lors d'une séance régulière du Conseil Municipal tenue le 20 octobre 1975, le Conseil Municipal a adopté le règlement no 1063 décrétant un emprunt au montant de \$165,200 pour l'exécution de travaux d'éclairage et pour la fourniture et l'installation de feux de circulation à certains endroits dans la Cité de Charlesbourg, lesquels travaux font partie des contrats 75-E-01, 75-E-02, 75-FC-01 et 75-FC-02, tels qu'ils apparaissent aux plans nos 75-216 et 75-218, annexés au règlement no 1063. 2° QUE les électeurs propriétaires d'immeubles visés et, s'il s'agit de personnes physiques qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 20 octobre 1975, sont habilités à voter sur ce règlement et à demander par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398 a) à 398 e) de la Loi des Cités et Villes, qu'il fasse l'objet d'un scrutin secret. 3° QU'à cette fin, le registre permettant l'enregistrement des personnes habiles à voter sera accessible au bureau du Greffier à l'Hôtel Henri-Bourassa à Charlesbourg, de 9.00 heures du matin à 19.00 heures de l'après-midi, sans interruption les 12 et 13 novembre 1975. 4° QUE le nombre requis de demandes d'enregistrement pour que le règlement no 1063 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500, et qu'à défaut de ce nombre, le règlement no 1063 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter. 5° QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du Greffier, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement. 6° QUE le soussigné fera lecture du certificat requis par la Loi, donnant le résultat du registre le 13 novembre à 19.10 heures dans la salle du Conseil Municipal. Charlesbourg, ce 31 octobre 1975. ROSAIRE GOUBOUT, o.m.a. Greffier de la Cité.

CITÉ DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC

(no: 1063-1-1495)

AUX ÉLECTEURS MUNICIPAUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLE IMPOSABLE INSCRIT LE 20 OCTOBRE 1975 AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR DANS LA CITE DE CHARLESBOURG. AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné: 1° QUE lors d'une séance régulière du Conseil Municipal tenue le 20 octobre 1975, le Conseil Municipal a adopté le règlement no 1065 décrétant un emprunt au montant de \$165,200 pour l'exécution de travaux d'éclairage et pour la fourniture et l'installation de feux de circulation à certains endroits dans la Cité de Charlesbourg, lesquels travaux font partie des contrats 75-E-01, 75-E-02, 75-FC-01 et 75-FC-02, tels qu'ils apparaissent aux plans nos 75-216 et 75-218, annexés au règlement no 1063. 2° QUE les électeurs propriétaires d'immeubles visés et, s'il s'agit de personnes physiques qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 20 octobre 1975, sont habilités à voter sur ce règlement et à demander par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398 a) à 398 e) de la Loi des Cités et Villes, qu'il fasse l'objet d'un scrutin secret. 3° QU'à cette fin, le registre permettant l'enregistrement des personnes habiles à voter sera accessible au bureau du Greffier à l'Hôtel Henri-Bourassa à Charlesbourg, de 9.00 heures du matin à 19.00 heures de l'après-midi, sans interruption les 12 et 13 novembre 1975. 4° QUE le nombre requis de demandes d'enregistrement pour que le règlement no 1065 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500, et qu'à défaut de ce nombre, le règlement no 1065 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter. 5° QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du Greffier, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement. 6° QUE le soussigné fera lecture du certificat requis par la Loi, donnant le résultat du registre le 13 novembre à 19.10 heures dans la salle du Conseil Municipal. Charlesbourg, ce 31 octobre 1975. ROSAIRE GOUBOUT, o.m.a. Greffier de la Cité.

MONSIEUR PERKINS



La guerre du câble à Rimouski

Cause rejetée si on ne procède pas le 28 novembre

par Damien GAGNON
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — "Je trouve insensé que le ministère fédéral des Communications, qui poursuit Câblodistribution de l'Est Inc., demande à la cour de retarder la cause parce que les procureurs ne sont pas prêts à procéder."

"Je fixe la cause au 28 novembre et si les procureurs ne sont pas libres à cette date, je la rejeterai tout simplement."

C'est ce qu'a déclaré, hier, le juge Mark Dubé, de la cour des sessions de la paix, à Rimouski, qui n'a pas manqué de manifester son mécontentement devant la demande des procureurs du ministère fédéral des Communications.

On sait que c'est hier matin

que devait comparaître M. Raymond D'Auteuil, directeur de l'entreprise Câblodistribution de l'Est Inc.

Câblodistribution de l'Est Inc., sous cinq chefs se rapportant à de présumées infractions à la loi fédérale sur la radiodiffusion, est accusée d'avoir en sa possession des appareils de radiocommunication sans détenir un certificat technique de construction et de fonctionnement délivré par le ministère fédéral des Communications, contrairement ainsi à la loi sur la radio.

C'est Me Jean Blouin, du ministère fédéral des Communications, qui a demandé à la cour de remettre à plus tard la comparution de M. D'Auteuil, Me Ross Goodwyn, procureur du ministère, n'é-

tant pas prêt à procéder immédiatement.

Me Blouin a demandé au juge Dubé de fixer la cause en novembre, mais pas les 27 et 28, Me Goodwyn ne pouvant être libre.

Vivement exaspéré, le juge Dubé a fixé au 28 novembre la cause en avertissant bien les procureurs que si, à cette date, ils ne sont pas là, il rejettera la cause.

Vous nous demandez de retarder la cause alors que Pierre Juneau, ex-ministre des Communications du gouvernement fédéral, a déjà déclaré qu'il fallait faire vite pour résoudre ce conflit de la télédistribution.

Soulignons toutefois que les procureurs des deux parties, ministère fédéral des Communications et Câblodis-

tribution de l'Est, étaient d'accord pour retarder la

comparution. M. Marion Pelletier, procu-

reur de Câblodistribution de l'Est Inc., a mentionné que

l'on avait des plaidoiries à faire entendre et que l'on

n'était pas prêt à procéder immédiatement.

A Montréal, on descend au Château Champlain. Juste pour le plaisir.



Le plaisir de s'offrir du luxe. A compter de \$41.

Le Château Champlain n'est pas l'hôtel le plus cher en ville. Mais il y a gros à parier que c'est le plus luxueux. Une chambre sur quatre a, comme mur, une fenêtre panoramique qui vous fait voir un coin de Montréal comme en un cadre. Adjacent à nos chambres de bain pavées de marbre, on trouve un cabinet de toilette. Nos chaises sont des fauteuils de salon, pas des chaises d'hôtel. Quant à nos lits, on s'assoupit rien qu'à les regarder.

Notre service aux chambres fonctionne 24 heures par jour. Vous avez une chambre simple à compter de \$41. Une chambre double à compter de \$49. Et le stationnement pour \$3 par jour. Avantage d'entrée et de sortie à volonté.

Un billet de faveur pour le French-cancan

A Montréal, c'est unique. Le Caf' Conc' vous présente un spectacle à grand déploiement dans un décor qui rappelle les années folles du Moulin Rouge: une troupe de danseuses, des invités de marque, chanteurs, monologues, etc. Le prix de votre chambre vous donne droit à deux billets gratuits pour le spectacle de 23h15, du lundi au vendredi. Vous n'avez qu'à les demander à la réception. Appelez le service de réservations de CP Hôtels: 692-3024.

Descendez chez nous, nous avons quatre autres excellents restaurants qui font les délices des Montréalais.

CP Hôtels **Le Château Champlain**

Du plaisir de toutes les couleurs
Place du Canada, Montréal (514) 878-1688

Comité d'action pour que R.-C. vienne à Sept-Iles

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Un comité d'action est en voie d'être constitué, à Sept-Iles, afin de canaliser les pressions du milieu pour l'implantation d'une station de radio et de télévision de Radio-Canada dans la région.

Le Centre d'animation sociale et familiale l'Escale a pris cette initiative à la suite des nombreuses interventions publiques qui ont été faites ces dernières semaines pour critiquer le service actuellement offert par Radio-Canada et demander que soit mis à jour le vieux projet de construction prévu pour Sept-Iles.

La plus récente démarche revient au Cercle de presse de Sept-Iles Inc., qui, au lendemain d'un colloque sur l'information, où d'ailleurs le service de Radio-Canada a été passablement critiqué, s'est adressé au secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, et au président de Radio-Canada, M. Albert Johnson, pour faire part du degré d'insatisfaction de la population de la Côte-Nord face au travail de la succursale de Radio-Canada à Matane (CEGAT).

M. Gustave Blouin, député

fédéral de Manicouagan, a appuyé le Cercle de presse et annoncé qu'il intercéderait auprès de M. Faulkner pour faire avancer le dossier.

De son côté, la Chambre de commerce locale a appuyé la requête du Cercle de presse et a soulevé à son tour l'absence de Radio-Canada sur la Côte-Nord.

La ville de Sept-Iles a appuyé l'action des journalistes et agents d'information. De plus, les autorités municipales ont adopté une résolution réclamant à la Société Radio-Canada de conférer un statut de permanent à son journaliste-pigiste en poste à Sept-Iles.

Finalement, le puissant syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique, qui représente 12.000 travailleurs sur la Côte-Nord, au Labrador et en Gaspésie, a appuyé le Cercle de presse, puisqu'il lui semble évident qu'il y a "négligence flagrante de Radio-Canada face aux besoins des Québécois vivant dans des régions isolées et éloignées comme les nôtres".

"De plus, parlant de négligence, elle frise presque la mauvaise foi et le ridicule lorsqu'on sait que 60 pour 100 des annonces publicitaires proviennent de notre région", écrit le coordonnateur

régional des métaux, M. Clément Godbout.

Le Cercle de presse voulait attirer l'attention des autorités concernées sur le fait que Radio-Canada dessert mal l'immense Côte-Nord, région qui constitue pourtant un bassin de population qui contribue à justifier devant le CRTC sa présence à Matane.

On sait que Radio-Canada projette, depuis presque toujours, de construire des studios ultra-modernes à Sept-Iles; toutefois, ce projet est constamment repoussé d'année en année. La Côte-Nord n'est donc en ce moment desservie que par la station de Radio-Canada-Matane, qui a deux pigistes pour "couvrir" la Côte-Nord: un à Baie-Comeau-Hauterive, l'autre à Sept-Iles, pour le territoire du Nouveau-Québec et la Moyenne et Basse-Côte-Nord.

Dans **LE SOLEIL**
du samedi
à compter
du 1er novembre

JEAN-CLAUDE TREMBLAY

"Je n'étais pas à couteaux tirés avec Pollock..." "A la première expansion en 1967, je gagnais dans les \$20.000 alors que des défenseurs qui n'avaient pas été protégés retiraient déjà \$33.000. C'était frustrant..."

"A l'été de 1972, l'offre finale de Pollock était de \$72.000. Les Nordiques de Québec me proposaient \$140.000. Qu'est-ce qu'un gars fait après toutes ces années de frustrations?... Ce ne fut pas un drame pour moi de quitter le Forum..."

Dans sa nouvelle chronique, le célèbre joueur des Nordiques de Québec relatera son jeu, ses prises de bec, sa vie avec les Canadiens, comme avec les Nordiques, ses parties avec les Russes, dans le langage direct et coloré qu'on lui connaît.



Avec Paul Racine et Marius Fortier



Le golfeur



Le défenseur



Le spectateur



L'étoile



Avec Gordie Howe à Moscou

A lire
dès samedi dans
LE SOLEIL

LINDA LOVELACE

La venue d'une actrice célèbre dans notre ville est toujours un événement car les gens aiment à voir dans la réalité les êtres qu'ils ont admirés à l'écran. Aussi une foule considérable se pressait-elle ces jours derniers, à la Gare du Palais, pour y voir arriver Linda Lovelace. Mais c'était par erreur qu'on avait annoncé la venue de la célèbre actrice. On peut être sûr cependant qu'il n'y a aucune erreur dans les annonces de Flamidor qui affirme que c'est le chauffage à l'électricité le moins coûteux et le plus efficace sur le marché. (ANN.)

CENTRE DE VERRES DE CONTACT CHAREST

Polyclinique
Vision-Santé Charest
210 est, boul. Charest
(Suite 205) face à la
Gare Centrale d'Autobus
OUVERT: 5 jours 5 soirs
529-6641

L'ASSOCIATION DES ARTISANS CONSTRUCTEURS DU QUEBEC

Nous invitons tous les artisans et salariés qui éventuellement voudront devenir des artisans, à se joindre à notre association par l'intermédiaire du nouveau syndicat de la Construction Côte-Nord-Sept-Iles, dont nous avons signé une entente et sommes officiellement affiliés.

Nous recommandons à tous les salariés et artisans de la province de Québec, les 7, 8, 9 novembre, lors du scrutin organisé par l'Office de la Construction du Québec, de voter pour le Syndicat de la Construction Côte-Nord-Sept-Iles.